

## Audits PQP



### et audits combinés PQP+ESTA

Mise en œuvre et coût d'intervention

Le référentiel PQP prévoit une évaluation annuelle des sites souhaitant être certifiés.

Pour les entreprises souhaitant une certification selon les référentiels PQP et ESTA, les évaluations peuvent se faire en même temps sur les deux référentiels selon les conditions tarifaires indiquées ci-dessous (2 certifications cumulées) sur la base de la fréquence des audits PQP.

Dans la mise en œuvre, SEMAE prévoit :

- **Une évaluation initiale** sous forme d'un audit sur l'usine de production pour lequel une demande de certification a été faite.

| Désignation                                    | Quantité | Unité        | Prix unitaire HT  |
|--|----------|--------------|---|
| <b>AUDIT INITIAL</b> (une fois tous les 5 ans) |          |              |   |
| Préparation                                    | 0,5      | Jour         | Tarif journalier de la redevance pour prestation d'audit sur référentiel professionnel<br>(montant disponible sur la plaquette tarifaire publiée par SEMAE sur <a href="http://www.semae.fr">www.semae.fr</a> ) |
| Audit sur site                                 | 1        | Jour         |   |
| Rédaction du rapport                           | 0,5      | Jour         |   |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>2</b> | <b>jours</b> |   |

A l'issue de l'octroi de la certification, SEMAE prévoit sur une période de 5 ans :

- **Une surveillance annuelle** sous forme d'un plan de contrôle et d'analyse des lots de semences produits sur l'usine pour lequel une demande de certification a été faite.  
Les analyses seront facturées aux entreprises au coût réel des tarifs publiés par le laboratoire réalisant les analyses.
- **Une évaluation annuelle de surveillance** sous forme d'audit depuis l'octroi de la certification afin de maintenir la décision de certification.

| Désignation                                    | Quantité | Unité       | Prix unitaire HT  |
|--|----------|-------------|---|
| <b>AUDIT DE SURVEILLANCE</b><br>(une fois /an) |          |             |   |
| Préparation                                    | 0,25     | Jour        | Tarif journalier de la redevance pour prestation d'audit sur référentiel professionnel<br>(montant disponible sur la plaquette tarifaire publiée par SEMAE sur <a href="http://www.semae.fr">www.semae.fr</a> ) |
| Audit sur site                                 | 0,5      | Jour        |   |
| Rédaction du rapport                           | 0,25     | Jour        |   |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>1</b> | <b>jour</b> |   |

Tant que la certification est valable, SEMAE se réserve le droit de procéder à toutes évaluations supplémentaires sous forme d'audits ou d'analyses dès qu'il le juge nécessaire.

○ A l'issue de cette période de validité de 5 ans, l'entreprise peut être à nouveau certifiée pour 5 ans supplémentaires sans rupture de validité du certificat selon les modalités suivantes :

- Evaluation entre 3 et 6 mois avant l'échéance du certificat sur la base de l'ensemble des points du référentiel.
- Facturation sur la base du tarif de l'évaluation initiale

○ **Extension du périmètre de certification :**

En cas de demande d'extension du périmètre de certification (ajout d'une ou plusieurs espèce(s) ou d'un ou plusieurs groupe(s) d'espèce), un audit doit être mené portant sur l'ensemble des exigences du référentiel relativement à cette (ces) espèce(s) ou groupe(s) d'espèce, c'est-à-dire un audit d'1 journée sur site.

Cet audit peut être réalisé à l'occasion du prochain audit de surveillance : dans ce cas, l'audit de surveillance concerné durera 1 journée sur site et sera facturé sur la base du tarif de l'évaluation initiale.

Cet audit peut être également réalisé sans attendre le prochain audit de surveillance : dans ce cas il s'agira d'un audit supplémentaire. Il durera 1 journée et sera facturé sur la base du tarif de l'évaluation initiale.

En cas de demande d'extension, l'entreprise précise si elle souhaite que l'évaluation de cette extension soit faite à l'occasion du prochain audit de surveillance ou sans attendre le prochain audit de surveillance.

La demande d'extension du périmètre de certification ne modifie pas le cycle de certification.

## Audits ESTA



### Mise en œuvre et coût d'intervention

(concerne les audits sur la base du seul référentiel ESTA)

Le référentiel ESTA prévoit trois audits sur une période de trois ans.

- Audit initial
- 1<sup>er</sup> audit de vérification entre m+6 et m+18 après l'émission du certificat.
- 2<sup>e</sup> audit de vérification au plus tard 90 j avant l'expiration du certificat

Dans la mise en œuvre, SEMAE prévoit :

- **Une évaluation initiale** sous forme d'un audit sur l'usine de production pour lequel une demande de certification a été faite.

| Désignation                                    | Quantité | Unité        | Prix unitaire HT  |
|--|----------|--------------|---|
| <b>AUDIT INITIAL</b> (une fois tous les 5 ans) |          |              |   |
| Préparation                                    | 0,5      | Jour         | Tarif journalier de la redevance pour prestation d'audit sur référentiel professionnel<br>(montant disponible sur la plaquette tarifaire publiée par SEMAE sur <a href="http://www.semae.fr">www.semae.fr</a> ) |
| Audit sur site                                 | 1        | Jour         |   |
| Rédaction du rapport                           | 0,5      | Jour         |   |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>2</b> | <b>jours</b> |   |

A l'issue de l'octroi de la certification, SEMAE prévoit sur une période de 3 ans :

- **Deux évaluations de surveillance sur site** sous forme d'audit afin de maintenir la décision de certification sur la base tarifaire de l'audit initial.

Tant que la certification est valable, SEMAE se réserve le droit de procéder à toutes évaluations supplémentaires sous forme d'audits ou d'analyses dès qu'il le juge nécessaire.